

ARRÊTÉ n° 2026-125

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 28 avril 2026

La Présidente de l'Université

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral n° 2026-80 du 19 mars 2026
- Vu** l'arrêté 2026-84 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 28 avril 2026 ;
- Vu** l'arrêté électoral n°2026-110 portant composition du bureau de vote de l'IFS ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 28 avril 2026 , le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Bureau de vote 1

Salle du scrutin : _DEM402_____
Président.e de bureau de vote : Fadila TAIBI
Assesseur 1 : Léa Durand-Devillers
Assesseur 2 : Pierre-Emmanuel Berthier

Bureau de vote 2 :

Salle du scrutin : _____
Président.e de bureau de vote :

Assesseur 1 : _____
Assesseur 2 : _____

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté 2026-110 portant composition du bureau de vote de l'IFS.

Article 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et électrices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 20/04/2026

Pour la Présidente,

Le Directeur

de l'IFS

